



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

justice : personnel

Question écrite n° 17197

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les récentes déclarations de certains avocats sur le délicat sujet de la réforme de la carte judiciaire en Isère. Il s'étonne de voir que le bâtonnier d'un tribunal de grande instance du nord Isère puisse livrer lors de l'audience solennelle de rentrée ses préférences et sa vision en ce qui concerne l'implantation de la cité judiciaire qui doit être créée dans un avenir proche. Il lui demande donc si cette opinion reflète celle du ministère, ou si cela n'est que le fruit d'une réflexion personnelle, et si elle envisage de rappeler à plus de modération les personnes concernées.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'aucune décision n'a encore été prise sur l'implantation du tribunal de grande instance dans le Nord Isère. En effet, l'étude confiée à l'agence pour l'immobilier de la justice en vue de la recherche de la future localisation de cette juridiction est toujours en cours. C'est pourquoi le décret n° 2008-145 du 15 février 2008 prévoit, dans l'attente de cette localisation, que le tribunal de grande instance de Bourgoin-Jallieu est fusionné avec celui de Vienne.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17197

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1345

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4052